

**Commune de Rioux-Martin**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE DU 02 décembre 2020**

**À 18 h 30**

L'an deux mille vingt, le deux décembre à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

**Présents** : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MAÏS Marie-Claire – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – NAU Étienne – MERCADE Marie-Joëlle – BERNARD Sarah – MILHAC Jean-Philippe, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

**Absents excusés** : MATHIEU Audrey

**Secrétaire de séance** : MERCADE Marie-Joëlle

**Date de la convocation** : 27 novembre 2020

**OBJET : Validation de l'adhésion de 3 nouvelles communes au syndicat mixte de la Fourrière 16**

Mr le Maire explique à l'assemblée, que lors de la séance du 14 octobre 2020, le Conseil Syndical du Syndicat mixte de la Fourrière 16, a statué favorablement sur l'adhésion de 3 nouvelles communes : Vindelle, Chabrac et Turgon.

Conformément à l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriale, le syndicat notifie à ses communes et EPCI adhérents la délibération faisant acte de ces nouvelles adhésions, entraînant modification des statuts.

Le syndicat compte à ce jour 361 communes adhérentes sur les 366 que compte la Charente, ce qui porterait le nombre de communes adhérentes au syndicat à 364.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité des membres présents, se prononce favorablement à l'adhésion de 3 nouvelles communes (Vindelle, Chabrac et Turgon) au Syndicat mixte de la Fourrière 16.*

Fait et délibéré à Rioux-Martin

le 02 décembre 2020

Pour copie conforme

Le Maire  
Gaël PANNETIER

